



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.450/2



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

11 juin 2018
Français
Original : anglais

Réunion régionale sur la mise en œuvre de l'IMAP : pratiques optimales, lacunes et difficultés communes

Rome, 10-12 juillet 2018

Point 2 de l'ordre du jour : Organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PAM/PNUE
Athènes, 2018

Introduction

1. Conformément au programme de travail du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour 2018-2019, adopté à la vingtième Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et ses Protocoles (Tirana, 17-21 décembre 2017) et aux objectifs du projet EcAp-MED II financé par l'Union européenne, le secrétariat organise une réunion régionale sur la mise en œuvre du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP)¹ axée sur les pratiques optimales, les lacunes et les difficultés communes.

2. Les principaux objectifs de la réunion sont les suivants :

- i) Faire le point sur la mise en œuvre de l'IMAP ;
- ii) Échanger les pratiques optimales pour la mise en œuvre de l'IMAP au niveau national et chercher des solutions aux problèmes recensés ;
- iii) Examiner et fournir des orientations pour la mise en place d'un système d'échange d'informations et de données compatible avec l'IMAP ;
- iv) Entamer un débat concernant plusieurs questions transversales d'importance régionale pour la mise en œuvre de l'IMAP.

3. L'ordre du jour provisoire annoté ci-après a été établi par le secrétariat en vue de faciliter les délibérations des participants à la Réunion.

Point 1 de l'ordre du jour 1 : Ouverture de la Réunion

4. La Réunion sera ouverte le 10 juillet 2018 à 9 h 30 par le Coordinateur du PAM/PNUE – Secrétariat de la Convention de Barcelone et le représentant du pays hôte, en l'occurrence l'Italie.

Point 2 de l'ordre du jour : Organisation des travaux

Documents de travail	UNEP/MED WG.450/1 UNEP/MED WG.450/2 UNEP/MED WG.450/Inf.1/Rev.
-----------------------------	---

- a) *Règlement intérieur de la Réunion sur la mise en œuvre de l'IMAP : pratiques optimales, lacunes et difficultés communes*

5. Le Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles s'applique *mutatis mutandis* à la présente Réunion (UNEP/IG.43/6, Annexe XI).

- b) *Élection du Bureau*

6. Sous réserve des dispositions de l'article 20 du Règlement intérieur visé à l'alinéa a) du point 2, la Réunion élira un Président, trois Vice-Présidents et un Rapporteur parmi les représentants des Parties contractantes.

¹ Décision IG.22/7 sur le Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et les critères d'évaluation connexes.

c) Adoption de l'ordre du jour provisoire

7. Sous réserve des dispositions de l'article 14 du Règlement intérieur visé à l'alinéa a) du point 2, le projet d'ordre du jour figurant dans le document UNEP/MED WG.450/1 et l'ordre du jour provisoire annoté figurant dans le présent document seront revus et présentés pour adoption à la Réunion, notamment le calendrier contenu dans l'annexe du présent document.

d) Organisation des travaux

8. Les débats se tiendront en séances plénières, sauf si la Réunion en décide autrement au moment d'adopter l'ordre du jour provisoire.

9. Des services d'interprétation simultanée en anglais et en français seront assurés pendant la Réunion. Les documents seront en anglais et en français. Conformément à la pratique établie, la documentation d'avant-session ne sera pas distribuée sur papier. Les participants sont encouragés à télécharger les documents sur leurs ordinateurs avant les séances.

10. Les séances sont programmées chaque jour de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30.

11. Les participants devraient examiner tous les points inscrits à l'ordre du jour au cours des trois jours que durera la Réunion. La Réunion devrait être close le 12 juillet 2018 à 17 h 30 après adoption de ses conclusions et recommandations.

Point 3 de l'ordre du jour : Bilan de la mise en œuvre de l'IMAP et perspectives

Document de travail	UNEP/MED WG.450/3
----------------------------	--------------------------

12. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat fera le point sur la mise en œuvre de l'IMAP au niveau des pays et mettra en évidence les progrès, les difficultés et les prochaines étapes. Le secrétariat portera à l'attention des participants son analyse des options et des méthodes relatives à plusieurs questions transversales et horizontales devant être abordées pendant la phase initiale de l'IMAP (2016-2019), comme l'évaluation intégrée du bon état écologique et les approches concernant la portée, les critères et les seuils applicables à l'évaluation.

13. La Réunion sera appelée à faire des observations et contribuer aux débats concernant les questions transversales proposées et à recommander des activités prioritaires à exécuter dans un avenir proche afin que l'IMAP soit mis en œuvre en temps voulu.

Point 4 de l'ordre du jour : Normes pour les données et dictionnaires sur les indicateurs communs proposés pour l'IMAP

Documents de travail	UNEP/MED WG.450/4 UNEP/MED WG.450/5 UNEP/MED WG.450/6
-----------------------------	--

- a) Pollution et déchets marins ;
- b) Biodiversité et pêches ;
- c) Littoral et hydrographie ;
- d) Démonstration du système d'information pilote de l'IMAP.

14. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat (INFO/RAC) présentera les documents UNEP/MED WG.450/4, UNEP/MED WG.450/5 et UNEP/MED WG.450/6, qui proposent des nomes et dictionnaires de données concernant 10 indicateurs communs de l'IMAP dans les domaines suivants : pollution et déchets marins ; biodiversité et pêches ; littoral et hydrographie. En outre, le secrétariat (INFO/RAC) présentera en direct le système d'information pilote de l'IMAP.

15. La Réunion sera appelée à examiner et prendre note des normes et des dictionnaires de données de l'IMAP et à fournir au secrétariat des orientations pour lui permettre de perfectionner ces outils et de les soumettre en temps voulu aux différents groupes de correspondance sur la surveillance.

Point 5 de l'ordre du jour : Promotion de la mise en œuvre de l'IMAP au niveau national

Document de travail UNEP/MED WG.450/3

- a) Pollution et déchets marins ;
- b) Biodiversité et pêches ;
- c) Littoral et hydrographie ;
- d) Questions transversales et horizontales

16. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les Parties contractantes et les partenaires sont invités à présenter les différents aspects de leurs activités nationales de préparation, d'actualisation ou de mise en œuvre de l'IMAP et à faire part des pratiques optimales qu'ils ont appliquées et des difficultés qu'ils ont rencontrées.

17. La Réunion sera appelée à faire le point sur la mise en œuvre de l'IMAP au niveau national, à examiner les différentes perspectives et à établir une liste de mesures prioritaires nécessaires pour renforcer la mise en œuvre de l'IMAP au niveau des pays en fonction des besoins particuliers de ces derniers.

Point 6 de l'ordre du jour : Appui à la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de l'IMAP

**Documents de travail UNEP/MED WG.450/7
UNEP/MED WG.450/Inf.3**

18. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat présentera un résumé des recommandations issues de la stratégie de financement des activités de mise en œuvre de l'approche écosystémique en Méditerranée, en particulier les besoins en matière de mise en œuvre du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées dans le sud de la Méditerranée (UNEP/MED WG.450/Inf.3). Il présentera également les points saillants de deux notes de cadrage établies à l'appui de la mise en œuvre de la Feuille de route de l'approche écosystémique, y compris le renforcement de l'interface science-politique. Le secrétariat invitera les donateurs à exposer leurs priorités, leurs stratégies et leurs programmes relatifs à la mise en œuvre de la Feuille de route de l'approche écosystémique et invitera par ailleurs les Parties contractantes à présenter leurs expériences dans le domaine de la mobilisation des ressources.

19. La Réunion sera appelée à donner son avis sur les projets de note de cadrage et à formuler des recommandations sur les besoins et les méthodes de collecte de fonds.

Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses

20. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants à la Réunion seront invités à soulever et à examiner d'autres questions, ainsi qu'il en aura été convenu au moment de l'adoption de l'ordre du jour.

Point 8 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

21. Les participants à la Réunion seront invités à examiner et adopter les projets de conclusions et de recommandations qui résulteront de l'examen et qui seront préparés par le Rapporteur.

Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

22. Le Président devrait clore la Réunion le jeudi 12 juillet 2018 à 17 h 30.

CALENDRIER PROPOSÉ

Mardi 10 juillet 2018		
9 heures – 9 h 30	Inscription	
9 h 30 – 9 h 45	Point 1 de l'ordre du jour : ouverture de la réunion	
9 h 45 – 10 heures	Point 2 de l'ordre du jour : questions d'organisation	UNEP/MED WG.450/1 UNEP/MED WG.450/2 UNEP/MED WG.450/Inf.1
10 heures – 12 h 30	Point 3 de l'ordre du jour : bilan de la mise en œuvre de l'IMAP et perspectives	UNEP/MED WG.450/3
<i>12 h 30-14 h 30</i>	<i>Déjeuner</i>	
14 h 30-17 h 30	Point 4 de l'ordre du jour : normes et dictionnaires de données communs proposés pour l'IMAP	UNEP/MED WG.450/4 UNEP/MED WG.450/5 UNEP/MED WG.450/6
Mercredi 11 juillet 2018		
9 h 30 – 12 h 30	Point 5 de l'ordre du jour : promotion de la mise en œuvre de l'IMAP au niveau national	UNEP/MED WG.450/3
<i>12 h 30-14 h 30</i>	<i>Déjeuner</i>	
14 h 30-17 h 30	Point 5 de l'ordre du jour : promotion de la mise en œuvre de l'IMAP au niveau national (<i>suite</i>)	UNEP/MED WG.450/3
Jeudi 12 juillet 2018		
9 h 30 – 12 h 30	Point 6 de l'ordre du jour : appui à la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de l'IMAP	UNEP/MED WG.450/7
<i>12 h 30-14 h 30</i>	<i>Déjeuner</i>	
14 h 30-15 heures	Point 7 de l'ordre du jour : questions diverses	
15 heures-17 h 30	Point 8 de l'ordre du jour : conclusions et recommandations	
17 h 30	Point 9 de l'ordre du jour : clôture de la Réunion	